

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 4 juillet 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre juillet, à 20 heures 00, le conseil municipal de la Commune de Marin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. Pascal CHESSEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Date de convocation : 27/06/2023
Présents : 13
Pouvoirs : 4

Présents Mmes et MM. Pascal CHESSEL, Caroline SAITER, Carmen VIÑUELAS, Jérôme MOULLET, Vanessa MÉRIGUET, Paolo GAETANI, Colette DELALEX, Sylvaine FLORET, Carine FERNEX, Aude RIGOLLET, Benoit TEPPE, Audrey BERNADON, Catherine JOURNET.

Excusés : M. Gilbert NOIR, donne pouvoir à M. Jérôme MOULLET
Mme Christine LEFEVRE, donne pouvoir à M. Pascal CHESSEL
M. Jacques MARILLET, donne pouvoir à Mme Catherine JOURNET
M. Alain RAPPART, donne pouvoir M. Benoit TEPPE
M. Mathieu BAYON

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Vanessa MÉRIGUET

Madame Sylvaine FLORET ne prend pas part au vote de cette délibération

OBJET : Indemnité de fonction du conseiller délégué

Délibération n° 2023 07 04 07

Exposé

Considérant que, en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 février 2021 fixant le montant des indemnités de fonctions versées à Mme RIGOLLET Aude conseillère municipale déléguée ;

Vu l'arrêté municipal du 27 juin 2023 portant retrait de la délégation à Mme Aude RIGOLLET et accordant délégation de fonctions à Mme FLORET Sylviane, conseillère municipale à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

par 13 Voix « pour »

4 abstentions de Mme Sylvaine FLORET, Mme Audrey BERNADON, M. Benoit TEPPE + 1 pouvoir

- ✚ DÉCIDE d'allouer une indemnité de fonction à la conseillère municipale déléguée Mme FLORET Sylviane au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique prise sur l'enveloppe globale budgétaire consacrée aux adjoints, soit un montant de 233,36 € ;
- ✚ PRECISE que l'attribution de l'indemnité de fonction prendra effet à la date du 1^{er} juillet 2023 et qu'elle sera versée mensuellement. L'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ou de la valeur de l'indice terminal.
- ✚ APPROUVE la mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées aux élus ci-annexée.

La secrétaire de séance,



Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Publiée le : 5 JUIL, 2023

Annexe à la délibération du conseil municipal 2023 07 04 07 du 4 juillet 2023

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX ELUS

Population totale de la Commune au 01/01/2023 : 1938 h

Date d'entrée en vigueur : 01/07/2023

NOM - Prénom	Fonction	Taux alloué(1)	Montant brut mensuel en € (2)
CHESEL Pascal	Maire	51,60 %	2 077,17
SAITER Caroline	1 ^{er} Adjoint	18,6 %	748,74
NOIR Gilbert	2 ^{ème} Adjoint	18,6 %	748,74
VIÑUELAS Carmen	3 ^{ème} Adjoint	18,6 %	748,74
MOULLET Jérôme	4 ^{ème} Adjoint	18,6 %	748,74
MÉRIGUET Vanessa	5 ^{ème} Adjoint	18,6 %	748,74
FLORET Sylvaine	Conseillère municipale	6 %	241,53

(1) Taux de l'indice brut terminal la fonction publique, ce taux est à ce jour à 1027

(2) Montant brut en vigueur à ce jour donné à titre indicatif

Vu pour être annexée à la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2023 n° 20230704 07

La secrétaire de séance,
Vanessa MERIGUET,



Le Maire,
Pascal CHESEL,

